

BANQUE DE DONNÉES
SUR L'INVISIBILISATION DE LA PENSÉE DES FEMMES
(d'un certain « plafond de verre » dans le monde universitaire)

***Mise à jour au 17 mars 2020**
20 contributrices

(voir aussi : <https://sicsic.hypotheses.org/banque-de-donnees-sur-linvisibilisation-de-la-pensee-scientifique-des-femmes>)

Introduction

Le « plafond de verre » que l'on déplore dans le monde de l'entreprise et de la haute administration existe aussi dans le monde universitaire, sous la forme non pas seulement des écarts de salaires ou de l'accès aux postes prestigieux, mais de l'invisibilisation des apports conceptuels des femmes : non cités, ignorés, minorés. C'est cette réalité que vise à documenter la présente banque de données.

Évitons d'emblée quelques malentendus.

Premièrement, en tâchant de rendre visible cette invisibilisation, nous ne cherchons pas à dénoncer – même si c'est légitime – les formes du sexisme ordinaire, du type « Si tu nous faisais un café ? » au beau milieu d'une réunion professionnelle : elles ne sont pas spécifiques du monde des idées. Pour la même raison, ce qui compte pour nous n'est pas non plus l'occupation des lieux de pouvoir (académies, universités...), même si nous nous associons par ailleurs à sa dénonciation. Nous nous intéressons ici à la reconnaissance proprement intellectuelle du travail conceptuel des femmes, en visant la forme spécifiquement académique du plafond de verre, qui interdit implicitement à une femme de prétendre à un certain niveau d'ambition théorique.

Deuxièmement, l'invisibilisation ne doit pas être entendue dans le sens de la présence dans les médias ou l'espace public, mais dans le sens bien précis de l'absence de prise en compte dans le monde académique : citations, bibliographie, invitations dans des colloques et séminaires... Certaines d'entre nous peuvent être très présentes dans les médias, parce que nous publions, sans que pour autant nos travaux soient mentionnés et reconnus par nos pairs comme ils le seraient si nous étions des hommes.

Troisièmement, il ne s'agit pas seulement d'invisibilisation par des hommes – qui relève du machisme – mais aussi par des femmes : le sexisme n'est pas l'apanage des hommes. On en trouvera ici quelques exemples bien parlants.

Quatrièmement enfin, il ne s'agit pas de nous affirmer *en tant que femmes*, mais de refuser d'être passées sous silence *parce que femmes*. Au rebours d'un féminisme différentialiste, qui nous réduirait en toutes circonstances à notre sexe, nous réclamons que le sexe ne soit pas pris en compte dans la reconnaissance des compétences. Toutefois, dès lors que nous sommes exposées à une discrimination en

raison de notre sexe, il devient nécessaire de souligner les différences de traitement hommes/femmes pour pouvoir y réagir – et parvenir un jour à leur disparition.

Cette collection de cas a pour ambition d'illustrer, à travers un certain nombre d'exemples vécus, les différentes modalités de l'invisibilisation des apports conceptuels des femmes. Hormis lorsque les protagonistes sont décédés, nous avons choisi de les anonymiser autant que faire se peut, non pas pour masquer les sources (aisément communicables si nécessaire), mais pour éviter toute lecture en forme de délation ou de règlement de comptes académique.

L'usage du « je » dans les témoignages est générique : chaque « je » ne renvoie bien sûr pas à la même personne.

Le * devant un paragraphe signale qu'il a été ajouté après la précédente mise en ligne.

1. Absence de citation

Ne pas mentionner les travaux d'un chercheur vous ayant précédé est un procédé classique d'élimination symbolique des concurrents dans le monde intellectuel. Il semble que ce procédé soit particulièrement fréquent s'agissant des concurrentes. Pourquoi, alors qu'une prime de sérieux devrait être accordée d'emblée à l'abondance des lectures et à la précision des sources, semble-t-il plus avantageux à un chercheur de s'abstenir de mentionner celles-ci lorsque cela l'obligerait à citer une femme ?

1.1. En 1998, le sociologue Pierre Bourdieu publie *La Domination masculine*. Il omet toutefois d'y citer *Masculin-Féminin*, l'ouvrage de l'anthropologue Françoise Héritier, sa collègue au Collège de France, paru deux ans auparavant. Les deux thèmes étaient pourtant très proches, et le livre de la première avait fait suffisamment parler de lui pour qu'on ne puisse faire l'hypothèse que Bourdieu ait pu passer à côté. Circonstance aggravante : celui-ci prétendait dénoncer dans son livre la domination des femmes par les hommes, en rendant visibles les injustices de tous ordres dont les femmes sont victimes ; ce qui ne l'a pas empêché d'exercer à l'égard de sa consœur la plus grossière des mufleries : *faire comme si elle n'existait pas*. Pis encore : il n'a, semble-t-il, même pas perçu le problème – car sinon, aurait-il pris le risque de se voir lui-même pris au piège de l'accusation dont il se faisait le héraut (et le héros) ? **(sociologue)**

1.2. Un chercheur de mes amis, qui a pourtant été toujours très amical à mon égard, écrit dans un article, en 2012 : « ...ce qu'Howard Becker a justement nommé les « mondes de l'art » et l'affirmation du « régime de singularité »... ». Or j'ai proposé, défini et régulièrement utilisé ce concept depuis mon premier livre en 1991. Pourquoi, dans la même phrase, un concept est-il nommément référé à son auteur homme, alors qu'un autre ne l'est pas à son auteur femme ? **(sociologue)**

1.3. Un collègue sociologue dont j'ai été très proche évoque successivement, dans un livre paru en 2017, « l'artification » (à propos de laquelle j'ai co-dirigé un ouvrage collectif, *De l'artification*, paru en 2012, le premier où ce terme apparaît en français), les « objets-personnes » (terme que j'ai créé dans un article paru sous ce titre en 1993 et repris dans un recueil d'articles en 2004), ainsi que le rôle des intermédiaires dans l'art contemporain (auquel j'ai consacré en 2009 un recueil d'articles, *Faire voir. L'art à l'épreuve de ses médiations*, et un chapitre dans *Le Paradigme de l'art contemporain*, paru en 2014). Voilà un triple hommage qui me ferait plaisir, si du moins mon nom était cité – mais ce n'est pas le cas. Ces concepts n'auraient donc pas d'auteur, ces problématiques n'auraient été mises en évidence et traitées par personne ? **(sociologue)**

1.4. On peut mentionner le cas d'un philosophe qui a écrit un livre sur les émotions, en 1999, en ne citant sa collègue Martha Nussbaum qu'une fois, alors

qu'elle était déjà la plus grande experte dans le domaine émotions et politique.
(philosophe)

1.5. La juriste Ruti Teitel a inventé l'expression « transitional justice » (cf. *Transitional Justice*, 2000), qui est devenue une discipline dans son domaine, sans qu'aucune des sommités académiques ait reconnu son travail. **(philosophe)**

1.6. Il arrive que, pour un ouvrage à quatre mains, le nom de la femme disparaisse dans les recensions ou références, sans que l'homme s'en offusque.
(sociologue)

1.7. Un intervenant dans un colloque a cité au cours de la deuxième journée les noms de tous les collègues, orateurs de la veille ayant présenté leur « conception », sauf le mien – mais en reprenant mes propres mots! **(juriste)**

1.8. Il y a presque dix ans un grand "manie-tout" d'une grande université parisienne organisa une journée de discussion sur les travaux de mon ex-directeur de thèse, dont certains que j'avais co-signé : je n'ai même pas été contactée, mais tous mes collègues masculins l'ont été. Une seule femme a été invitée à parler, pour une dizaine d'hommes à la tribune. **(juriste)**

1.9. Un colloque a été organisé à Paris en 2017, dont les actes ont été publiés en 2018. Il portait sur la question du talent, thème auquel j'ai consacré une grande partie d'un ouvrage en 2005, et qui occupait également une partie d'un autre en 2012. Pourtant je n'ai pas été invitée (pas plus que d'autres collègues femmes dont les travaux croisent aussi ce thème). Résultat : sur sept participants il y a... sept hommes. **(sociologue)**

1.10. Un philosophe de ma génération et appartenant au même laboratoire que moi a puisé sans compter dans ma traduction d'un auteur médiéval, ainsi que dans mon commentaire. Il n'y a fait nulle part référence. **(philosophe)**

1.11. Un anthropologue renommé a utilisé, sans la citer, l'analyse que j'ai faite dans ma thèse de la stratégie d'images d'une marque de luxe à travers des opérations patrimoniales dans une capitale européenne. Il a ensuite déclaré dans un article avoir « découvert » à Art Basel Miami la présence des maisons de luxe et ses répercussions dans la ville en question. **(spécialiste de communication)**

1.12. Peu après avoir participé à un ouvrage collectif réunissant une cinquantaine de chercheurs, j'ai écouté l'émission radiophonique dans laquelle les deux directeurs de publication étaient invités à parler. Le présentateur a choisi de s'intéresser spécifiquement à mon article, qui a fait l'objet de longues discussions

entre eux. Malheureusement, aucun des protagonistes, et aucun des deux directeurs de publication, n'a jugé utile de citer mon nom. **(historienne)**

1.13. Suite à la publication de mon second livre, j'en ai envoyé un exemplaire à l'institution dont je retraçais l'histoire, sans jamais en recevoir de courrier de remerciements. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir quelques mois plus tard à l'antenne d'une grande radio deux hauts cadres de cette même institution expliquer, avec luxe de détails provenant de mon livre, l'histoire de leur mouvement, en reprenant la totalité de mes hypothèses de travail, sans jamais citer mon nom ou mon ouvrage. Contacté par mes soins, le présentateur-producteur a fait amende honorable et mis mon livre dans la bibliographie en ligne de l'émission. Mais je n'ai jamais reçu de réponse suite à mon courrier adressé aux deux cadres après l'émission. **(historienne)**

1.14. Les « bonnes feuilles » d'un livre à paraître sur un sujet qui occupe le tiers d'un de mes livres signale qu'il existe en France très peu d'ouvrages ayant traité de ce thème, et donne deux références – mais pas celle de mon propre livre. Celui-ci a pourtant été publié dans une maison d'édition prestigieuse, j'y ai moi-même cité un article de l'auteur de façon élogieuse, et j'étais membre du jury de son HDR : impossible d'imaginer qu'il ait pu ignorer mon propre travail. Il s'agit donc d'une invisibilisation délibérée. **(sociologue)**

2. Bibliographies lacunaires

Les bibliographies sont des outils stratégiques de mise en visibilité des travaux sur lesquels s'appuie une contribution, donc de repérage du champ notionnel utilisé et de traçabilité des sources. Les lacunes y sont, bien sûr, inévitables – mais pourquoi celles-ci touchent-elles particulièrement les publications dues à des femmes ?

2.1. Dans un ouvrage de psychanalyse paru en 2018 dans une collection et chez un éditeur de référence, l'auteur écrit : « Le syndrome d'imposteur, défini dans les années 1980 par Pauline Rose Clance ». Mais il ne donne aucune référence en note de bas de page, ni en bibliographie : c'est le seul auteur de tout le livre dont le nom apparaît dans le texte mais qui est absent de la bibliographie et dont le lecteur ne pourra donc pas trouver la référence de sa publication, qui date en fait des années 1970 (Pauline Rose Clance, Suzanne A. Imes, « The imposter phenomenon in high achieving women: Dynamics and therapeutic intervention », *Psychotherapy Theory, Research and Practice*, vol. 15, n° 3, 1978, p. 241–24). **(sociologue)**

2.2. Au début des années 2000, l'auteur d'une bibliographie très complète sur « Le littéraire et le social » omet de mentionner mes deux ouvrages récemment parus en sociologie de la littérature, sur les prix littéraires et sur l'identité d'écrivain. Résultat : dans la *Quinzaine littéraire*, le compte rendu d'un livre de sociologie des écrivains, paru plusieurs années après le mien, affirme que c'est « la première fois » que la sociologie s'intéresse aux écrivains... **(sociologue)**

2.3. Dans une édition d'un texte classique en 2009, je ne suis pas étonnée de ne pas me retrouver dans la bibliographie : j'ai bien écrit des articles en revues sur ce texte, mais l'auteur de l'édition ne mentionne que des livres. Quelle n'est pas ma surprise de le voir dans une note prendre appui sur mon livre *Le Consentement amoureux*, dont il cite sept lignes : « comme l'a montré C. H. »... Indélicatesse locale, de quelqu'un que je ne connais pas. **(spécialiste de littérature)**

2.4. Au congrès biennal de ma discipline en juin 2018, la présentation d'une chercheuse parisienne contenait des extraits de ma thèse sur l'artificialité du luxe : je le lui ai fait remarquer, ainsi qu'aux responsables de la publication des actes du congrès, qui n'ont pourtant pas jugé bon de lui demander de me citer dans sa bibliographie comme j'en avais fait la demande. **(spécialiste de communication)**

2.5. En 2007 j'ai publié un livre sur la bêtise, un thème qui n'avait encore été traité par aucune femme. Un proche, essayiste lui aussi, m'en a dit grand bien à plusieurs reprises. J'ai appris l'an dernier qu'il venait de publier un livre sur le sujet, avec un chapitre reprenant l'angle que j'avais adopté, mais sans que soit nulle part mentionné mon propre livre, pas même dans sa bibliographie! Celle-ci ne comporte donc pas le seul livre écrit par une femme sur ce thème. **(essayiste)**

2.6. Un collègue m'envoie son dernier livre, accompagné d'un mot aimable indiquant les pages où mes travaux sont cités. Je vais voir : il y a bien en effet une longue citation précédée de mon nom, mais sans aucune note de bas de page mentionnant son origine – alors que dans le livre toutes les autres citations sont référencées en note. Ainsi, faute de bibliographie en fin de volume, le lecteur ne saura rien des travaux que j'ai pu produire sur le sujet. Et il ne s'agit pas, à l'évidence, d'une invisibilisation consciente : tout en me signalant qu'il me cite, l'auteur n'a même pas *vu* qu'il le fait sans le faire, à l'encontre des normes éditoriales qu'il applique par ailleurs. C'est ce qu'on appelle un acte manqué... (**sociologue**)

3. Minimisation de l'influence

Il arrive que des chercheurs s'enthousiasment sincèrement pour les travaux d'une collègue. Mais il arrive aussi qu'ils oublient ensuite d'où ils viennent, ce qui revient à minimiser l'influence qu'ils ont pu exercer, y compris sur eux-mêmes.

3.1. En 2006, un collègue anthropologue m'écrit pour me dire l'importance que revêt à ses yeux mon article sur les « Objets-personnes », paru en 1993 et qu'il vient de découvrir. Dix ans plus tard, il publie un livre de synthèse où il affirme à quel point cette notion est importante pour son sujet, mais sans référer à cet article (cité une seule fois ailleurs dans le livre), et en l'attribuant à un auteur homme, tandis que l'un de ses développements (explicité dans mon article) est imputé à un autre auteur homme. C'est ainsi que dans le chapitre consacré aux propositions des sociologues sur la question, figurent cinq sociologues (dont une femme) mais pas moi-même. **(sociologue)**

3.2. Lors de la sortie de mon livre sur la réputation en 2015, je suis contactée par le directeur de *Sciences Humaines* qui me propose de collaborer à un numéro sur ce thème (et il reconnaît que l'idée lui est venue en lisant mon livre). J'accepte. Le numéro paraît sans mention de mon livre (sauf une fois dans un des articles) mais en en reprenant entièrement les arguments, et en me laissant seulement l'espace d'un court article : aucune reconnaissance du fait que tout le dossier était inspiré par mon livre. **(philosophe)**

3.3. Sur la fiche Wikipédia du philosophe John Stuart Mill, celui-ci ne subit que l'influence d'hommes, et n'influence que des hommes, même si l'une de ses idées remarquables est « l'émancipation des femmes », et même si Mill lui-même a souligné sa dette envers sa femme, ce que la même fiche wiki ne laisse pas ignorer, indiquant plus loin : « Il attribue une importance majeure aux pensées de son épouse Harriet Taylor Mill et de sa belle-fille Helen Taylor. Mill indique lui-même dans l'un de ses ouvrages que "ceux-ci ne sont pas le travail d'un esprit, mais de trois". Notamment, il décrit son essai *De la liberté* comme issu de la « conjonction » de l'esprit de sa femme et du sien, et souligne dans des pages de ses *Mémoires* que son amour se double d'une forte complicité intellectuelle... ». Mais entre la partie rédigée et la synthèse en page d'ouverture, le contraste est comique... **(philosophe)**

3.4. Au début des années 1970, après que j'ai publié un livre sur Schelling, on nous envoie un visiteur américain qui espère préparer un travail sur cet auteur. Mon mari et moi le recevons chez nous. Nous sommes assis en triangle. Je l'interroge sur ses projets sur Schelling, il répond à mon mari sans me regarder. Mon mari ne me quitte pas des yeux pour voir ce que je vais faire. C'est une scène de farce à l'état pur. Je trouve cela très drôle et j'ai la cruauté de prolonger la conversation, donc la situation. Et puis je m'en vais, et je ne sais pas comment les deux hommes, qui

n'avaient rien à se dire, ont terminé. J'en ai gardé le souvenir, non d'une menace, mais d'une inhibition ridicule. C'est mon souvenir le plus vif et le plus clair, et c'est un souvenir comique. **(philosophe)**

3.5. J'ai publié en tout six ouvrages, avec des revues de littérature imposantes, sur des sujets précurseurs. Au congrès national auquel je me suis rendue pendant de longues années, pas une fois on ne m'a demandé de faire une conférence plénière: on me proposait au mieux de faire des interventions brèves dans des symposiums ou bien d'intervenir à des journées régionales. De même, dans le domaine médiatique, je n'ai jamais été invitée comme « expert » sur de grands plateaux: après plus de quinze années de publication d'ouvrages, les propositions qui m'ont été faites ont toujours été des interviews sur des préoccupations périphériques par rapport aux sujets que j'abordais dans mes livres, émanant généralement de journaux féminins. Avec la poursuite dans le temps de l'invisibilisation, j'ai fini par cesser de me rendre à ces congrès où 80 % des psys qui pratiquent sur le terrain sont des femmes, et 80% de ceux qui communiquent des hommes. **(psychiatre)**

4. Dénier d'antériorité

Certes, « les idées sont de libre parcours », comme le stipule la loi, mais leur formulation constitue, elle, une « œuvre de l'esprit », dotée d'un auteur ainsi que d'un lieu et d'une date de publication. Cette dernière donnée est cruciale dans le monde intellectuel, car elle permet d'organiser la mise en valeur des contributions en fonction de ce critère primordial qu'est l'antériorité. Refuser de reconnaître celle-ci est un classique des mauvaises manières académiques – lesquelles sont encore plus courantes dès lors qu'elles visent une femme.

4.1. En 2015, un de mes collègues, sociologue, consacre un chapitre de son dernier livre à l'invention du statut d'artiste à l'âge classique, problématique à laquelle j'avais moi-même consacré mon deuxième livre en 1993. Il s'appuie pour cela non sur mes travaux, mais sur ceux d'un historien d'art qui a publié après moi, et dans une perspective beaucoup moins sociologique. Le refus d'accorder l'antériorité aux travaux d'une collègue est-il à ce point puissant qu'il amène à leur préférer ceux d'un chercheur ayant publié postérieurement, et dans une autre discipline ? **(sociologue)**

4.2. En 2013, un collègue historien publie un livre sur un thème proche de celui dont j'ai traité dans *De la visibilité*, paru en 2012, et qu'il m'avait invitée à exposer dans son séminaire. Je découvre en le lisant que plusieurs des idées qu'il y avance ont déjà été proposées par d'autres auteurs, dont moi-même ; mais alors que j'avais pris soin de lister en notes mes prédécesseurs, lui n'a pas pris la peine de les signaler. En outre, même lorsqu'il prend explicitement le contre-pied de ce que j'ai proposé, il s'abstient de renvoyer à mon travail. Enfin, il utilise dans un chapitre la bibliographie, très technique, que j'avais péniblement rassemblée, sans préciser à qui il la doit. Je lui exprime mon désaccord avec ces procédés. Il fait amende honorable sur la bibliographie, mais nie une quelconque volonté d'invisibilisation, expliquant que : « A la différence d'un article scientifique, il ne me semble pas nécessaire, dans un livre à destination d'un large public [ce que son livre n'est pas : il est publié dans une collection de sciences sociales et non pas de vulgarisation], de citer, sur chaque point, tous les gens qui ont traité la même question, mais plus de citer ceux dont on s'inspire ou dont on reprend l'analyse ». Résultat : un compte rendu dans *La Quinzaine littéraire* prétend qu'il s'agit du premier ouvrage universitaire en français sur le thème en question (le mien étant paru l'année précédente)... **(sociologue)**

4.3. J'ai été invitée dans un colloque en Belgique pour présenter l'un de mes livres, en compagnie d'un ami écrivain ayant publié sur un thème analogue. L'organisateur, excellent connaisseur du sujet, avait manifestement bien préparé sa présentation, mais n'en a pas moins commencé par faire parler mon confrère avant de se tourner vers moi : « C'est son livre qui vous a donné l'idée d'écrire le vôtre, n'est-ce pas ? » Or il ne pouvait pas ignorer que mon propre livre a été publié avant le sien – et malgré cela il s'est débrouillé pour me faire apparaître comme l'influencée et

non pas l'influenceuse... Et le pire est que mon confrère et ami n'a pas protesté !
(essayiste)

4.4. Un « *reviewer* » (expert) d'une revue à laquelle j'avais soumis un article où je présentais mon hypothèse sur les « quasi noms propres » a fait cette recommandation: « Il faudrait citer quelqu'un qui l'a dit avant vous ». **(sociologue)**

4.5. Quelques années après ma soutenance de thèse, une femme professeur, membre de mon jury, était invitée à rédiger elle-même, pour un livre collectif, une notice biographique sur le personnage central de ma thèse. Elle a « oublié » d'y citer mon travail pionnier, ainsi que de mentionner mon nom à l'équipe organisatrice de l'exposition qui a suivi l'ouvrage. Je n'ai jamais donné suite à cette « indélicatesse ». **(historienne)**

4.6. J'ai écrit un livre sur la complexité du sentiment amoureux, étudiant toutes ses dimensions (désir, sexualité, attachement, passion, jalousie...) pour intégrer l'aspect physiologique, et surtout sortir de la banalisation les problèmes affectifs qui, si l'on se fie aux études, sont responsables de troubles de santé graves. Ma bibliographie était très fournie, comme pour tous mes ouvrages. Or je n'ai pas été invitée à en parler, pas plus au congrès de ma profession que dans les médias sérieux. En revanche, on a sollicité pour une conférence un confrère psychiatre qui a sorti un livre sur le même sujet, après le mien, et beaucoup moins documenté. **(psychiatre)**

5. Dénier d'originalité

Traditionnellement les femmes sont perçues soit comme « inspirantes » (les muses), soit comme « inspirées » (par quelqu'un d'autre), mais non pas comme créatrices à l'origine de leur propre création. Ont-elles inventé quelque chose ? C'est probablement qu'il y a un homme derrière...

5.1. En 1988, je remets un rapport d'enquête sur la question de l'opinion à un chercheur renommé qui a lancé un appel à travaux. Je suis docteur en sociologie depuis sept ans, chercheur au CNRS depuis deux ans, auteur d'un certain nombre d'articles dans des revues scientifiques, communications à des colloques, etc. Il me convoque et, tout en feuilletant mon rapport, m'explique qu'il ne pourra pas le publier : « Vous comprenez, en vous lisant, je n'ai pas réussi à comprendre si c'est du Bourdieu ou du Boltanski ». Sa mine effarée lorsque je lui réponds « Normal : c'est du [mon nom] » me donne à penser que j'ai dû aggraver mon cas... (le rapport, en effet, restera dans les tiroirs). **(sociologue)**

5.2. Après la publication de mon premier livre, j'apprends qu'un de mes proches collègues fait courir le bruit que tout ce qu'il y aurait de bien dans cet ouvrage serait dû à un collègue et ami qui m'a aidé à retravailler la première version. Il se trouve que celui-ci n'a jamais pu finir sa thèse ni publier quoi que ce soit... **(sociologue)**

5.3. Commissaire d'une exposition, je fais visiter celle-ci, le jour de l'inauguration, à un groupe d'officiels. Mon mari est parmi eux. L'un des grands pontes présents, qui le connaît, lui glisse à l'issue de la visite : « Tu l'as bien briefée, hein ! ». **(sociologue)**

5.4. Mon directeur de thèse a accueilli mon sujet en disant que c'était de « la tarte à la crème ». Pourtant ce sujet a ensuite été traité et publié par un grand psychiatre psychothérapeute qu'il vénérât et devant lequel il s'est toujours incliné. **(psychiatre)**

6. Condescendance

Lorsque la situation ne permet pas l'invisibilisation pure et simple, ni l'imputation à autrui, ni le dénigrement, reste une ressource éprouvée pour minimiser l'apport de quelqu'un : la condescendance. Surtout lorsque le quelqu'un en question est une quelqu'une...

6.1. Dans les années 1970, le commanditaire d'une recherche sociologique sur les jeunes agriculteurs en zone désertifiée, basée sur de longues enquêtes de terrain et des heures d'entretiens dans quatre régions de France, évoque dans une réunion très formelle de restitution les « informations picorées par Mme S. », la sociologue auteur de l'enquête. **(sociologue)**

6.2. Un collègue dont j'ai critiqué les positions dans une tribune du *Monde*, en 2016, affirme dans sa réponse au journal que j'ai écrit « sans me rendre compte que... » (à l'époque j'ai plus de soixante ans et une bonne trentaine d'ouvrages publiés). Ce dont j'aurais dû « me rendre compte » avait évidemment été longuement réfléchi par moi-même, et les mots mûrement pesés – mais une femme est-elle vraiment capable de se rendre compte de ce qu'elle écrit...? **(sociologue)**

6.3. Certains collègues ne parlent des collègues femmes que sous l'angle du « elle est sympa », éventuellement « elle travaille beaucoup », mais jamais en parlant de leur compétence ou de leur recherche sur le fond. **(juriste)**

6.4. Dans les années 1970, ayant soutenu ma thèse de doctorat à Harvard sous la direction d'un professeur prestigieux, je sollicite un rendez-vous auprès d'un grand professeur parisien qui, m'a-t-on dit, pourrait m'aider à trouver un poste en France. Il me laisse présenter mon travail de thèse pendant près d'une demi-heure, m'écoutant attentivement, sans m'interrompre. Lorsque j'ai terminé, il commente: « Mademoiselle, votre français est impeccable! ». J'ai dû moi-même relancer la conversation vers mon sujet de recherche. **(politiste)**

6.5. J'ai été invitée dans un centre culturel à présenter mon dernier livre en dialogue avec un autre auteur, qui a publié sur le même sujet. Un spécialiste de la question anime la rencontre. Quelque temps plus tard, un collègue me parle avec enthousiasme de cette soirée « consacrée à X. » (l'autre auteur) et que j'aurais « animée » avec le spécialiste. Interloquée par cette bévue, je n'ai même pas la présence d'esprit de lui dire que je n'étais pas l'animatrice mais l'invitée, au même titre que l'autre auteur. Etait-ce parce que celui-ci était un homme, et moi une femme, que ma présence sur scène – pourtant gérée de façon parfaitement équitable par l'animateur et les organisateurs – s'est transformée dans son esprit en faire-valoir d'un autre ? Et sinon, pour quelle autre raison ? **(sociologue)**

6.6. Je n'ai pas encore quarante ans, et je présente dans un séminaire un article dans lequel j'avance une proposition théorique peu conformiste (et qui, des années après, sera saluée par plusieurs chercheurs comme une avancée importante). Je sens la difficulté de mes collègues à en saisir la portée. Et puis, finalement, je vois les yeux s'allumer : ils ont compris. Alors l'un deux – il a mon âge – me lance, sur un ton de reproche indigné : « Mais c'est terriblement ambitieux !! ». **(sociologue)**

6.7. J'ai créé deux pseudonymes, un féminin, Irène S., et un masculin, Raphaël F, pour essayer de saisir les différences de traitement d'un inconnu selon qu'il est homme ou femme. J'ai donc écrit en tant que Raphaël à un journal en ligne qui publie des articles universitaires destinés à un large public, et qui a la particularité de commander ses articles à des personnes choisies. Raphaël demande à la rédaction si des soumissions sont possibles : le rédacteur en chef répond en quelques heures que rien n'empêche qu'il envoie ses articles pour appréciation. Quelques semaines après, c'est Irène qui envoie un article d'actualité, disant qu'elle est au courant qu'ils acceptent aussi des soumissions et qu'elle serait contente d'avoir un retour sur son texte, qui traite d'un problème d'actualité qui n'avait pas été analysé sous le point de vue qu'elle propose. Irène n'a pas eu de réponse, alors qu'on a répondu à Raphaël en quelques heures. Irène avait demandé un retour quelconque sur le texte (bon, mauvais, intéressant, pas intéressant, etc.), mais ce retour n'est jamais venu. Raphaël, en revanche, a été encouragé à soumettre ses contributions **(physicienne)**

7. Pillage et plagiat

Une fois invisibilisée, rabaissée, minimisée, une contribution intellectuelle est évidemment plus facile à piller : l'appropriation se fait sans même, probablement, avoir à y penser... « Seeing your ideas live in the work of others », mentionne le manifeste des Guerrilla Girls parmi "The Advantages of Being a Woman Artist"...

7.1. Dans un livre paru au début des années 2000, un collègue résume en un paragraphe, mais sans y faire référence, l'un de mes livres, paru pourtant dans la même collection. Il aurait déclaré un jour, m'a-t-on dit, que ce livre est, parmi tous ceux que j'ai écrits, le seul qui ait vraiment de l'intérêt : si intéressant à ses yeux qu'il s'est permis de s'en approprier le résumé... Mais s'il s'était agi d'un livre publié par un homme, ce collègue indélicat n'aurait-il pas trouvé plus valorisant de mettre en valeur sa propre érudition en y faisant explicitement référence ? **(sociologue)**

7.2. Le même collègue, quelques années plus tard, développe dans la dernière partie de son livre une idée que j'ai publiée peu auparavant dans un ouvrage, qu'il cite incidemment (histoire sans doute de ne pas être accusé de pillage) mais pas à l'endroit où il reprend l'idée. Résultat : l'idée est reprise par d'autres mais imputée à ce collègue. **(sociologue)**

7.3. Dans un livre publié deux ans après celui que j'ai consacré à un concept développé à partir de l'histoire des sciences, un philosophe examine la validité de cette conception, mais sans me citer. Mon nom n'apparaît jamais dans son texte, et il ne fait référence à mon livre que bien plus loin, à propos d'autre chose. Il ne mentionne pas non plus le fait que le sujet même de son livre n'est qu'un développement d'un des chapitres du mien. Est-ce que c'est parce qu'il est philosophe et que je ne suis que sociologue, ou bien parce qu'il est un homme et que je ne suis qu'une femme, que mon travail ne mérite à ses yeux que d'être exploité, mais pas cité ? Ou bien les deux ? **(sociologue)**

7.4. En 2018, j'expertise un article pour une revue britannique. L'article est centré sur un concept que j'ai élaboré et appliqué à différents terrains depuis les années 1990. Or l'article ne me cite que pour deux livres où ce concept n'apparaît pas ou marginalement – quoiqu'il soit explicité dans l'un des deux. En revanche, l'auteur prétend s'appuyer sur l'œuvre d'un sociologue célèbre – alors que celui-ci ne s'est jamais intéressé à cette question – et se réfère à deux autres sociologues, alors qu'ils n'ont jamais utilisé les termes en question. Ainsi les supports théoriques invoqués par l'auteur sont des auteurs (hommes) qui n'ont pas ou guère contribué à la construction du concept qui fait l'objet de l'article, alors que l'auteur (femme) qui l'a élaboré, nommé et appliqué, est ignorée, du moins en tant que créatrice de cette notion. « *Seeing your ideas live in the work of others* », mentionne le manifeste des Guerrilla Girls parmi "The Advantages of Being a Woman Artist" ... **(sociologue)**

7.5. L'historienne et philosophe Giulia Sissa non seulement n'a pas été citée par un philosophe italien, mais a été victime d'un plagiat de plusieurs pages par ce même philosophe, lequel, lorsqu'il a été découvert, s'est défendu en disant que Giulia Sissa devrait être fière d'être plagiée par un philosophe aussi connu que lui !
(philosophe)

7.6. Un philosophe français renommé m'invita un jour à faire une communication dans son séminaire. Je choisis d'intervenir sur un thème original, dont il n'existait à ma connaissance aucun précédent dans notre discipline. Il fut très critique, à la fois amical et plein d'une ironie condescendante : je devais revoir ma « copie »! Une semaine plus tard il faisait une conférence magistrale à la Sorbonne : je m'y rendis, avide d'apprendre et de progresser. Il y développa sans sourciller le thème de mon exposé à son séminaire - sans me citer, évidemment. Mes étudiants, qui m'avaient accompagnée, étaient stupéfaits ! **(philosophe)**

7.7. Anthropologue, je travaille depuis vingt ans sur un objet très spécifique et hautement sensible politiquement, la mafia, selon une approche fondée sur une ethnographie personnellement menée. Deux chercheurs anglophones – qui m'ont été présentés comme deux post-doctorants qu'il fallait « aider » dans leurs recherches – s'étaient familiarisés à cette approche à travers les traductions de mes articles réalisées par Cairn International et Sage Publications, et par quelques travaux publiés en anglais. Néanmoins, dans un projet d'ouvrage adressé à des presses universitaires américaines – et destiné précisément à la collection d'anthropologie dirigée par le tuteur de l'un d'entre eux – ils présentaient comme étant les leurs les perspectives que j'avais ouvertes. Seul un de mes articles, peu pertinent et en français, était cité dans leur introduction à cet ouvrage qui portait précisément sur mon objet de recherche : non pas la mafia, mais une manière particulière de l'envisager, de l'étudier et de l'analyser.

J'ai échangé plusieurs mails avec un des deux chercheurs en question, devenu depuis une « star » de l'anthropologie de cette thématique (recruté dans une célèbre université américaine avec un « nouveau projet » recoupant ce qui constitue mon objet de recherche depuis vingt ans) : on peut lire dans ses réponses la maestria (et la condescendance) avec laquelle il essaye de contourner les questions précises que je lui pose, avant d'arrêter tout simplement de me répondre. Son dernier mail, où il renonce à son projet de publication, est intervenu seulement après que le service juridique du CNRS se soit manifesté auprès de son éditeur – intervention déterminante qui montre comment une institution française peut agir efficacement même face à des « géants » mondiaux.

Mon aventure s'est poursuivie avec son co-auteur : ce chercheur, devenu professeur dans une grande université européenne, a publié un article dans *Current Anthropology* où il reprend une de mes hypothèses, mais en en situant la source théorique dans un ouvrage d'un célèbre anthropologue de la Méditerranée, où cette

hypothèse pourtant ne figure pas. Et compte tenu de la médiocrité de l'article (défaillant du point de vue de l'ethnographie mobilisée, de la connaissance de l'objet et de la maîtrise des théories disponibles pour l'analyser), j'ai décidé d'en écrire un commentaire critique, en prenant soin de ne pas mentionner le fait que mes travaux sur la question centrale de l'article, bien antérieurs, n'ont pas été cités, et en évitant de les citer moi-même en bibliographie.

Néanmoins la réponse de l'auteur est que ma critique, qui soulève pourtant des questions épistémologiques de première importance pour notre discipline (rapport entre théorie et ethnographie, entre droit et anthropologie, place de l'anthropologue sur des terrains politiquement sensibles), ne mériterait même pas qu'on y réponde, car elle serait vouée à une autopromotion de mes travaux. Bon exemple, me semble-t-il, du manque de volonté que peut manifester un chercheur homme, sans craindre aucune forme de critique à son égard, d'entrer dans un débat théorique avec une collègue femme ! **(anthropologue)**

7.8. Jeune médecin psychiatre, j'ouvre une revue de psychanalyse à laquelle je suis abonnée, *Le Coq Héron*, et j'y lis avec beaucoup d'intérêt un article, signé par un homme, portant sur le thème de ma thèse de médecine – une problématique jusqu'alors quasiment ignorée dans la littérature médicale. Je le trouve excellent, jusqu'à ce que je me rende compte qu'il recopie, mot pour mot, l'essentiel de ma thèse ! Je signale le problème aux responsables de la revue. Leur réponse : « Oui, on le sait, il est coutumier de ce genre de choses »... **(psychanalyste)**

7.9. Après avoir fait paraître un ouvrage tiré de ma thèse, je l'ai envoyé aux membres d'un groupe de chercheurs anglophones que j'avais connus lors de rencontres scientifiques à l'étranger. J'ai découvert avec stupéfaction quelques mois plus tard sur Facebook, sur la page personnelle d'une de ces personnes, l'annonce d'une de ses conférences dans une prestigieuse université, portant précisément sur ma recherche, avec mon argumentaire repris mot pour mot et surtout la photo d'archives qui ornait la page de couverture de mon ouvrage. L'annonce ne me citait pas ni n'expliquait qu'il s'agissait de diffuser le travail d'une chercheuse française. Après plusieurs messages restés sans suite, et face au silence de cette chercheuse, j'ai dû contacter l'université, qui en quelques minutes a fait disparaître l'image, non libre de droits, de son portail Internet. **(historienne)**

7.10. En France, j'ai été une des premières à insister sur l'importance d'accepter et de reconnaître l'importance des émotions, notamment négatives. J'ai documenté ce travail en étudiant plusieurs centaines d'articles scientifiques. Lorsque j'ai présenté ce travail dans un atelier à un congrès en 2005, plusieurs participants masculins ont fait des interventions agressives, exprimant leur déception en demandant à être remboursés. Mais certains qui m'avaient entendue sur le sujet, lors de cet atelier ou dans des communications confidentielles, se sont réapproprié mes diapos dans des conférences de plus grande envergure, sans en citer l'origine. **(psychiatre)**

8. Effacement délibéré

On peut se demander quelle est la part de conscience ou d'inconscience dans ces pillages et appropriations dont les femmes sont les premières victimes. Il arrive toutefois que l'effacement soit parfaitement délibéré.

8.1. La fiche Wikipédia de Donna Strickland, prix Nobel de physique 2018, avait été supprimée en mai de la même année au motif que sa notoriété était insuffisante... **(physicienne)**

8.2. En février 2018, un contributeur anonyme de Wikipédia a effacé de ma fiche toutes mes publications, en se référant à la charte « Annuaire » de l'encyclopédie en ligne, laquelle admet pourtant explicitement les listes descriptives, notamment les abondantes bibliographies de mes collègues dans leurs fiches respectives... La liste n'a été rétablie par un autre contributeur qu'à la suite de ma protestation. **(sociologue)**

8.3. Mes publications dans des revues classantes ou mes invitations dans des colloques ne font l'objet d'aucune communication sur le site de mon labo, au motif, me dit le responsable, « de ne pas gêner les collègues titulaires [masculins] qui publient peu » (*sic*) – mais leur moindre note de lecture est signalée à toute notre communauté... **(spécialiste de communication)**

8.4. En 1974, le prix Nobel de physique fut attribué à Anthony Hewish pour la découverte des pulsars. Pourtant, celui-ci n'était que le directeur de thèse de Jocelyn Bell Burnell, qui en était le véritable auteur : « *La découverte avait ébranlé le monde de la physique, et tout le monde savait que c'était elle qui avait fait le travail. Je ne sais pas comment le comité a pu l'ignorer* », témoigne Françoise Combes, professeur au Collège de France (*Le Monde* « *Science et médecine* » 28 novembre 2018). **(philosophe)**

8.5. Un célèbre philosophe européen a publié un livre sur un thème très particulier auquel j'avais moi-même consacré un ouvrage qui fut assez remarqué, centré sur l'antiquité tardive mais dont le sous-titre faisait explicitement référence à l'époque contemporaine. Il présenta le sien comme une découverte originale et décisive pour comprendre le monde contemporain, et ne cita mon livre qu'une fois, en note, dans son introduction, en en supprimant le sous-titre et en prétendant qu'il ne concernait que l'antiquité tardive. Pire: son livre était paru dans la même collection que le mien, dirigée par trois philosophes. Je fis part à deux d'entre eux de ma surprise de les voir publier un livre qui dès la quatrième de couverture dénie ses sources et les pille sans me citer. Réponse masculine: « On publie ce grand auteur sans même le lire car son nom suffit pour être accepté ». Réponse féminine: « Ne t'en fais pas, les lecteurs sauront faire la part des choses ». **(philosophe)**

8.6. En 2014 mon directeur de thèse et moi-même avons créé un réseau de chercheurs. J'en ai assuré la communication et les relations publiques au niveau national, mais j'ai été aussi une force de propositions et produit deux communications dans le cadre de journées d'étude. Ce réseau inclut désormais des chercheurs de plusieurs universités de la région, les groupes de réflexion étant constitués sur la base du volontariat et des affinités scientifiques ou amicales. Ce réseau m'a été utile pour poser quelques jalons d'un réseau personnel, mais l'expression de mon souhait de finir ma carrière comme enseignant-chercheur m'a transformée en concurrente pour les trois « poulains » du laboratoire. L'un d'eux m'a annoncé directement, lors d'une journée d'étude, qu'il reprenait la communication du réseau à la demande de mon directeur de laboratoire... J'ai lâché prise sans protester, ayant reçu l'assurance de mon appartenance à ce réseau. Un an s'est passé sans aucune publication sur le blog, ni aucune nouvelle activité connue. Un jour je reçois, manifestement par erreur, la nouvelle de l'annulation d'une réunion dont j'ignorais l'existence. Je suis allée voir sur le blog s'il y avait du nouveau, et j'ai constaté qu'un des « poulains » signe de son nom les notes de blogs, et que des événements organisés par le réseau ont eu lieu sans que j'en sois informée. Mon directeur de laboratoire, que j'interroge à ce sujet, m'informe que les modalités de participation ont changé : je devrai soumettre un projet pour participer au réseau, projet qui sera évalué en comité... dans six mois. En attendant, je ne suis plus membre du réseau... **(spécialiste de communication)**

8.7. Au cours de mon travail sur les émotions, j'ai collaboré pendant un an avec un psychiatre et un psychologue que j'ai initiés à cette problématique, leur livrant toutes les données conceptuelles et cliniques que je possédais sur le sujet. Les réunions se faisaient chez moi car j'avais deux enfants en bas-âge. Nous nous sommes entendus pour publier un poster au congrès de notre profession. Au dernier moment ils m'ont demandé de saisir les données, donc de faire du secrétariat. J'ai refusé. Ils ont présenté le poster au congrès et n'y ont pas mis mon nom. **(psychiatre)**

9. Dénier d'invisibilisation

Si certains procèdent sciemment à l'invisibilisation des contributions de celles qui ne leur paraissent pas mériter la lumière, d'autres le font, semble-t-il, en toute bonne foi : ce n'est pas qu'ils ne veulent pas les voir, mais c'est qu'ils ne voient même pas qu'ils ne les voient pas... C'est le comble de l'invisibilisation : elle reste invisible y compris à ceux qui la pratiquent. Comme dit l'adage : « Quand on ne voit pas ce qu'on ne voit pas, on ne voit pas qu'on ne le voit pas ».

9.1. Deux collègues, qui m'ont invitée dans un colloque en Amérique, m'envoient leur dernier ouvrage, sur un thème proche de celui du colloque, avec un petit mot : « Nous vous souhaitons bonne lecture de ce livre où votre nom revient souvent !... » Vérification faite, je ne suis citée qu'une fois, dans un paragraphe résumant la thèse d'un de mes livres mais en la référant à un autre, paru quinze ans auparavant – ce dernier contenant en revanche des développements très proches du thème et de la méthode du leur, de plusieurs années postérieur. Ils auraient donc dû écrire « ...où votre nom aurait dû revenir souvent » ! Invisibilisation et déni de l'invisibilisation : l'inconscient a parfois de ces ruses... **(sociologue)**

9.2. Je réponds à un appel d'un magazine sur le thème « Femmes philosophes » par un article intitulé « La femme, un monstre philosophique », qui s'appuie essentiellement sur la lecture de Marie de Gournay. Or l'éditeur a mis comme titre « Le philosophe, un monstre philosophique » ! Après plusieurs courriels, j'ai laissé tomber ma demande de rectification... **(philosophe)**

9.3. Mécontente que ma contribution à une problématique originale, qui a été la mienne depuis près de trente ans, soit à peu près absente d'un appel à articles pour une revue de sciences sociales, je m'en ouvre à une jeune chercheuse membre du comité de rédaction, en faisant l'hypothèse qu'un brin de sexisme a peut-être joué dans cette mise à l'écart (la problématique en question étant référée à un collègue homme à la notoriété incontestable mais qui n'a pratiquement rien développé sur ce sujet). Elle proteste que cette revue est gérée de façon paritaire, en veillant à ce que les femmes y soient bien représentées. Je lui fais remarquer que l'existence, en 2016, d'un comité scientifique composé de dix-huit hommes pour une femme, dans cette revue de jeunes chercheurs, témoigne remarquablement de l'existence d'un plafond de verre universitaire (même si ce comité est – comme toujours en pareil cas – « purement symbolique », comme elle le rétorque) : dès lors qu'il s'agit de personnalités éminentes, au sommet de la hiérarchie universitaire, alors même les plus féministes ne voient même plus cet incroyable déséquilibre, alors qu'il serait si simple, puisque justement c'est un comité « purement symbolique », d'ajouter quelques noms d'auteurs femmes ayant notablement contribué à l'avancement de nos disciplines (quelques mois plus tard je constaterai que la composition du comité a été modifiée, plusieurs noms de femmes chercheurs y ayant été ajoutés...). L'équité en

matière de reconnaissance scientifique ne vaudrait-elle, y compris aux yeux des féministes, que pour les chercheurs en début de carrière ? (**sociologue**)

10. Sexisme au féminin

Le sexisme est la chose au monde la mieux partagée, y compris par des femmes : même celles qui sont promptes à dénoncer le « machisme » des hommes ne se privent pas d'invisibiliser leurs consœurs... L'on ne parle jamais assez du sexisme de certaines femmes !

10.1. Lors d'un colloque d'épistémologie tenu en 2010, la journaliste scientifique chargée de faire la synthèse de la première journée (six participants, dont cinq hommes et moi-même) omet de mentionner ma contribution. Mon nom n'apparaît donc pas dans son compte rendu, au grand étonnement de mes confrères... Est-ce le fait que je sois sociologue qui lui a posé problème au point de contrevenir à la déontologie journalistique, ou le fait que je sois une femme ?
(sociologue)

10.2. Je me rends à la soutenance de thèse en littérature d'une doctorante qui travaille sur les prix littéraires, sujet sur lequel je prépare un livre depuis plusieurs années. Un membre du jury l'interroge sur son utilisation de ma discipline : elle répond de manière évasive, en évoquant le nom d'un chercheur célèbre. Je prends contact avec elle pour lui parler de mon livre, et elle m'envoie sa thèse : je découvre qu'elle y a largement utilisé un rapport d'enquête sur l'identité d'écrivain que j'avais réalisé plusieurs années auparavant, mais en me citant à peine (une mention en note de bas de page, sans préciser l'ampleur de ses emprunts). Elle reconnaîtra elle-même ensuite qu'elle aurait dû me citer davantage. Pourquoi, lors de l'oral de soutenance, a-t-elle mentionné un auteur homme qu'elle n'a pratiquement pas utilisé, et pas l'auteur femme qu'elle a largement pillée ? Et l'aurait-elle pillée aussi aisément si cet auteur avait été un homme ?
(sociologue)

10.3. L'épisode d'invisibilisation (pour ne pas dire pire) qui a le plus gravement endommagé mon travail a été perpétré par une femme très visible. Non seulement elle ne cite pas correctement mes recherches qu'elle s'est appropriées à pleines mains, mais elle a même pillé un séminaire oral inédit que j'avais tenu devant elle, et qui est devenu le chapitre de son dernier ouvrage. Cet épisode gravissime me met dans la situation absurde de me voir souvent conseiller par mes étudiants et mes collègues des livres de cette femme, qui sont inspirés de mes idées et truffés de paraphrases de mes pages.
(philosophe)

10.4. Il y a deux ans, lors d'une rencontre avec une philosophe, amie de longue date : nous échangeons sur nos emplois du temps, voyages et conférences, et soudain elle me pose une question sur le contenu : « Mais tu parles de quoi? » – « Eh bien... de mon travail, pardi! » lui ai-je répondu, stupéfaite. Les femmes intellectuelles collaborent à l'invisibilité. Il faut dire que, travaillant sur les femmes, mon sujet de recherche est, comme une philosophe me le dit un jour, « une drôle d'idée », hors du champ des idées...
(philosophe)

10.5. J'ai assisté en 2018 à un spectacle/conférence : il y avait neuf scientifiques sur scène – uniquement des hommes. L'organisatrice a dû s'excuser...
(psychanalyste)

10.6. J'ai co-écrit et mis en scène un spectacle sur l'invisibilisation des poétesses, co-écrit et joué par un ami comédien. Le spectacle a été montré lors d'un colloque organisé en 2018 dans une université parisienne. Or mon nom n'a pas été cité sur l'affiche. L'ami comédien s'en est étonné dans un courriel à l'organisatrice ("référénte égalité" dans son unité). Elle s'en est excusée dans sa réponse, en précisant que "cela m'avait bien traversé l'esprit...". Comme le souligne l'ami comédien dans son courriel, "cela sonne de manière singulière sur une affiche qui évoque l'invisibilisation des femmes"... **(historienne)**

10.7. A l'occasion de la publication d'un de mes livres, j'ai eu droit à un portrait en dernière page du supplément « Livres » du journal *Le Monde* : un retour sur ma carrière, assorti d'une photo. Le lendemain je suis invitée à une soirée, où je bavarde avec une collègue que je ne connaissais pas, et qui me tutoie d'emblée. Elle me parle de la page du *Monde*, et je m'attends à ce qu'elle la commente, ou m'en félicite. Mais non : « Tu n'as pas peur qu'on dise que tu te la pètes ? », me lance-t-elle. Je suis tellement interloquée par cet assaut de rivalité envieuse que je ne sais même pas quoi répondre **(sociologue)**.

10.8. J'apprends qu'une doctorante va soutenir sa thèse en littérature sur un sujet analogue à celui sur lequel je prépare un livre. Je me rends à la soutenance, à l'issue de laquelle je lui indique mon intérêt pour sa thèse, qu'elle m'envoie. J'y découvre qu'elle y appuie environ un tiers de son travail sur un rapport d'enquête que j'avais réalisé quelques années auparavant, mais qu'elle ne cite qu'incidemment dans une note de bas de page. Je me souviens alors que durant l'oral de soutenance, à la question de savoir si elle avait utilisé la sociologie de la littérature, elle avait fait une réponse évasive, se contentant de citer sans conviction le nom d'un sociologue en vogue (qu'en fait elle n'avait pratiquement pas utilisé dans sa thèse)... Elle reconnaîtra ensuite, lors du rendez-vous que je lui ai proposé, qu'elle aurait dû davantage me citer. Mais il aura fallu que je lui fasse explicitement remarquer son entorse aux usages pour qu'elle semble se rendre compte de l'invisibilisation qu'elle a fait subir à mon travail alors même qu'elle s'en est largement inspirée. **(sociologue)**

11. Accusation de prétention

Réclamer d'être citée proportionnellement à ses apports conceptuels n'est pas forcément perçu comme une demande légitime de justice, mais peut apparaître comme une forme de prétention ou de focalisation sur d'insignifiantes blessures d'amour-propre, voire comme un aveuglement quant à sa propre visibilité.

11.1. Les réponses légèrement goguenardes qu'il m'est arrivé de recevoir lorsque j'ai pris l'initiative de protester contre l'invisibilisation de mes travaux confirme que, même lorsqu'on s'adresse à des femmes, l'on s'expose vite à l'accusation de prétention dès lors qu'on tente de combattre le « plafond de verre » propre au monde universitaire. Ainsi, revendiquer le droit à être citée et créditée de ses propres concepts, c'est s'exposer au risque d'être perçue comme « prétentieuse ». Or, de deux choses l'une : ou bien l'accusation de prétention est proférée par quelqu'un qui a lu le travail et ne l'estime pas digne d'être mentionné (mais alors, il faut qu'il en explicite les insuffisances, plutôt que de s'en tenir à un silence dédaigneux, typique des discriminations sexistes) ; ou bien (cas sans doute le plus fréquent) elle est proférée par quelqu'un qui n'a *pas lu* le travail en question, précisément parce que, venant d'une femme, il ou elle le perçoit inconsciemment comme ne méritant pas qu'on s'y intéresse. Alors il n'y a pas seulement sous-estimation mais invisibilisation a priori, qui entraîne automatiquement le soupçon de prétention face à la demande de réparation. Bref : dans tous les cas c'est la victime (de l'invisibilisation) qui devient l'accusée (de prétention). Double peine donc...
(sociologue)

11.2. Cette banque de données a suscité des interrogations quant au risque de la voir interpréter comme une manifestation de narcissisme blessé. Mais un homme qui se plaindrait d'un plagiat serait-il soupçonné de ne faire qu'exprimer une blessure narcissique ? Privilégier l'hypothèse personnelle et psychologisante, plutôt que celle d'une réaction normale à une anormale transgression des règles déontologiques voire légales de notre profession – n'est-ce pas là encore une forme de sexisme ? **(sociologue)**

12. Résultat : retard à la reconnaissance

« Knowing your career might pick up after you're eighty », mentionne aussi le manifeste des Guerrilla Girls parmi "The Advantages of Being a Woman Artist"... Dans le monde académique, il serait intéressant de comparer les âges d'accès aux principaux indicateurs de reconnaissance entre hommes et femmes, à niveaux équivalents de publication. On découvrirait probablement qu'il vaut mieux pour cela avoir de la moustache – soit parce qu'on est un homme, soit parce qu'on est âgée...

12.1. Il y a une dizaine d'années, alors que j'avais plus de cinquante ans et une vingtaine de livres publiés, le responsable d'une revue réputée, après m'avoir demandé un article pour un numéro spécial, termine ainsi son message : « Je ne sais pas pourquoi je n'y ai pas pensé avant »... Ma réponse : « Peut-être parce que je suis une femme... ? » (**sociologue**)

12.2. Le philosophe qui codirigeait la collection à laquelle j'avais soumis un livre en a bloqué la parution pendant deux ans. La philosophe qui codirigeait avec lui m'expliquait que rien ne pouvait être publié sans la lecture approbatrice de son collègue. (**philosophe**)

Conclusion

Nous sommes dans la situation paradoxale où les progrès en matière de lutte contre le sexisme ont été suffisamment patents, sur le plan juridique et matériel (droits civiques, réduction des inégalités de salaire, lutte contre la violence, etc.), pour que le combat se déplace sur des enjeux plus « symboliques » ou apparemment moins fondamentaux (tels la prise de parole), rendus visibles par la progression de la sensibilité anti-sexiste, mais qui du même coup peuvent aussi se voir disqualifiés comme mineurs ou anecdotiques.

Est-ce une raison pour laisser perdurer les injustices ?

Les féministes américaines ont inventé une jolie méthode de lutte contre le sexisme, qu'elles nomment « amplification » : lorsqu'une femme émet une idée intéressante, les autres relèvent publiquement le fait, en la lui attribuant à voix bien haute, pour éviter que quelqu'un s'en empare et la fasse sienne en omettant d'en citer l'auteur. Cette forme de solidarité face au sexisme académique, nous proposons de la mettre en pratique, grâce à la prise de conscience collective que cette banque de données, espérons-le, permettra de favoriser. Afin de faire mentir un jour le mot d'Henri Michaux : « Même si tu as eu la sottise de te montrer, sois tranquille, ils ne te voient pas. »
